

Procédure et dates d'inscription saison 2021 2022

Vous trouverez en pièces jointes notre lettre aux adhérents et les documents nécessaires au renouvellement de votre licence, ci-dessous les modalités d'inscription :

Inscription 2021/2022

Informatisation du renouvellement de la licence :

Procédure

La FFF transmettra, via un mail, un lien qui permettra d'accéder à l'inscription **en ligne le 05 juin 2021.**

Le (la) licencié(e) ou son représentant légal remplit la demande de licence et fournit **les pièces justificatives en les scannant** (photo, certificat médical si besoin).

Le club vérifie les pièces justificatives et valide la licence après avoir reçu le règlement de la licence et le document du club.

Après validation, le (la) licencié(e) reçoit une attestation de sa licence.

Le certificat médical :

Pour les majeurs le certificat médical est valable pendant 3 saisons :

SI VOUS AVEZ RÉPONDU NON À TOUTES LES QUESTIONS DU QUESTIONNAIRE DE SANTE JOINT ET QUE VOUS AVIEZ FOURNI UN CERTIFICAT MÉDICAL SUR LES SAISONS 2019/2020 ou 2020/2021 :

Pas de nouveau certificat médical à fournir.

Simplement atteste, selon les modalités prévues par la F.F.F., sur votre demande de licence avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de licence.

SI VOUS AVEZ RÉPONDU OUI À UNE OU PLUSIEURS QUESTIONS :

Nouveau certificat médical à fournir (certificat joint)

Consultez un médecin et présentez-lui le questionnaire renseigné ainsi que le certificat médical joint que le médecin devra signer.

Pour les mineurs Le certificat médical n'est plus obligatoire

Je répons au questionnaire médical

SI VOUS AVEZ RÉPONDU OUI À UNE OU PLUSIEURS QUESTIONS : Nouveau certificat médical à fournir (certificat joint). Consultez un médecin et présentez-lui le questionnaire renseigné ainsi que le certificat médical joint que le médecin devra signer.

Documents et règlements du club :

Au vu de la crise sanitaire actuelle, nous vous demandons de favoriser :

- L'envoi du document du club complété par mail (secretariat@fcgrandlieu.fr) et le règlement par virement en indiquant Nom et prénom du licencié(e).

- Ou le dépôt des documents du club et du règlement dans les boîtes aux lettres des stades de Pont Saint Martin et de Saint Aignan de Grand Lieu.

Les boîtes aux lettres seront relevées tous les soirs. Un sms vous sera transmis à réception de votre règlement.

Si les conditions sanitaires sont réunies, des permanences vous sont proposées:

***Le vendredi 18 juin 2021 de 18h30 à 20h30 au stade de Saint Aignan de Grand Lieu**

***Le vendredi 25 juin 2021 de 18h30 à 20h30 , au stade de Pont Saint Martin**

Règlements acceptés pour le paiement de la licence :

- Chèques (à l'ordre du FC Grand Lieu), espèces, chèques vacances, Bon Super U*, pass culture sport conseil régional...)
- Nouveauté pour cette saison, vous pouvez régler par virement bancaire (**Ne pas oublier Nom et prénom du licencié(e)**): **BIC CMCIFR2A / IBANFR76 1027 8361 0300 0111 7390 116**

Possibilité d'un règlement en 3 fois, faire 3 chèques en indiquant les dates de prélèvement.

*Le partenariat sportif avec le Super U de Pont Saint Martin

Du 25/05/2021 au 13/06/2021, le client reçoit à chacun de ses achats de plus de 70€,100€, 150€ et 200€ un bon de réduction sur le prix de la licence de respectivement 3€,5€, 8€ et 12€

Ces réductions sont cumulables jusqu'à 4 bons (même numéro de carte U) par licence. Il faut donc déduire le montant de ces bons du coût de la cotisation.

Pass 'Port : si vous pensez bénéficier de l'aide de l'état pour les jeunes de 6 à 18 ans. Déduisez la somme de 50€. Un document sera à nous transmettre deuxième quinzaine d'Août

Conditions : Pour pouvoir bénéficier de cette aide, il faudra que les enfants soient **éligibles à l'allocation de rentrée scolaire ou à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé** Aucune démarche ne doit être réalisée par les familles pour obtenir cette somme. Les foyers éligibles recevront juste un courrier durant la deuxième moitié du mois d'août. Elles n'auront plus qu'à le présenter au moment de l'inscription pour que ces 50 euros soient déduits automatiquement de la facture finale.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements ou si vous trouvez des difficultés à enregistrer votre inscription.

La période des inscriptions représente un travail conséquent pour les dirigeants (tous bénévoles) et le secrétariat en particulier. Les engagements des équipes se font début juillet. Pour leur permettre de partir en vacances l'esprit serein, **merci de respecter les dates.**

Cordialement

Nathalie

THOMAS Nathalie

Secrétaire FC Grand Lieu

Port. 06 50 63 33 54

Mail : secretariat@fcgrandlieu.fr